

Insérer votre logo ICI :



## VILLE DE CHILLY MAZARIN

### TITRE GÉNÉRAL DU CAHIER D'ACTEUR

Du 26 février au 26 mai 2024, le Groupe Aéroports de Paris organise une concertation sur son projet « Paris-Orly 2035 ». La Ville de Chilly-Mazarin en a été informée ainsi qu'une centaine de communes plus ou moins directement concernées par l'exploitation de l'aéroport de Paris-Orly et par ses impacts (dans les départements 91, 92, 94 et 77).

Le projet est consultable sur un site internet dédié avec possibilité de participer par voie électronique : <https://parisorly2035.groupe-adp.com/>

Le site dédié précise les diverses modalités de consultation et de contribution, les dates et lieux des deux réunions publiques, des six ateliers thématiques et des "points participatifs hors les murs".

L'information a été diffusée sur le site internet de la Ville de Chilly-Mazarin et une réunion publique a également été organisée spécialement à Chilly-Mazarin le mardi 21 mai à 19h au Conservatoire – Auditorium (Parc de l'Hôtel de Ville).

L'aéroport de Paris-Orly est un équipement national majeur et donc un marqueur fort du

territoire de la ville de Chilly-Mazarin et plus largement de l'agglomération Paris-Saclay.

Ce pôle d'attractivité contribue ainsi au développement économique du territoire communal et à la création d'emplois qualifiés. L'aéroport est un acteur économique majeur avec 25 000 emplois directs.

Cependant, située sous un couloir aérien, la ville de Chilly-Mazarin subit les nuisances aériennes qui affectent la qualité de vie des Chiroquois : nuisances sonores, dégradation de la qualité de l'air, impact sur les émissions de gaz à effet de serre responsable du dérèglement climatique.

C'est pourquoi la ville de Chilly-Mazarin est attentive au développement de la plateforme aéroportuaire de Paris-Orly.

A travers le projet Paris-Orly 2035, Aéroport de Paris (ADP) est dans une démarche volontariste afin d'inscrire cet équipement majeur dans l'avenir et le développement durable.

La ville de Chilly-Mazarin se réjouit de cette démarche de concertation publique, qui n'était pas obligatoire pour Aéroport de Paris.

# PARIS-ORLY 2035



CONCERTATION DU 26 FÉVRIER AU 26 MAI 2024

Il est donc important pour la ville de porter à l'attention d'Aéroport de Paris les points de vigilance exposés ci-dessous.

## / CONTACT

**Nom acteur : Ville de Chilly-Mazarin représentée par Madame la Maire, Rafika REZGUI**

**Adresse : place du 8 mai 1945 – 91380 Chilly-Mazarin**

**Mail : [contact@ville-chilly-mazarin.fr](mailto:contact@ville-chilly-mazarin.fr)**

## / CONTRIBUTION DE LA VILLE DE CHILLY-MAZARIN /

### AVIS GLOBAL SUR LE PROJET PARIS-ORLY 2035

Tout d'abord, il est nécessaire d'agir sur le stationnement des voyageurs. Ainsi, les parking relais à développer doivent l'être sur des terres déjà artificialisées. La consommation d'espaces naturels ou agricoles ne peut être envisagée à l'heure de la zéro artificialisation nette.

De plus, le tarif de ces parking relais doit être attractif pour le confort des voyageurs mais également pour ne pas encourager les parkings illégaux qui se multiplient sur notre territoire et qui constituent un véritable fléau pour les espaces naturels. La ville de Chilly-Mazarin demande donc que la politique tarifaire soit rendue véritablement accessible.

Ensuite, il est indispensable, dans le cadre du développement de l'aéroport, de viser des objectifs forts en termes de mobilités douces et de transports en communs. Actuellement, la plateforme est desservie majoritairement en voiture (90% pour les salariés et 68% pour les passagers en véhicule particulier et en taxi/VTC).

Ainsi, le développement du réseau de transports en commun, aujourd'hui congestionné et sous-capacitaire, est indispensable.

Le rabattement en bus depuis les villes voisines doit être amélioré pour que ce pôle d'emploi soit accessible aux salariés de manière beaucoup plus fluide. Il est donc demandé à Aéroports de Paris de soutenir les demandes de la ville, via la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, auprès d'Ile de France Mobilités et notamment le projet de création de la ligne 484 depuis la RN20 jusqu'à Orly, la modification du tracé de la ligne 299 afin de desservir la zone du Moulin à vent et l'extension de la ligne 14 du métro jusqu'à Morangis.

Concernant les mobilités douces, la volonté de la ville est de travailler avec Aéroport de Paris afin de connecter les pistes cyclables de la commune jusqu'à l'aéroport et au maillage actuel et à venir autour de Paris-Orly.

D'autre part, sur le plan économique la Communauté d'agglomération Paris-Saclay travaille avec les cinq communes concernées, dont la ville de Chilly-Mazarin, à une harmonisation des Plans Locaux d'Urbanisme de ces communes et à la création d'une Opération d'Aménagement et de Programmation (OAP) à l'échelle des parcs d'activités « Portes d'Orly ».

Ce travail, qui vise à améliorer la visibilité de ces parcs d'activités, doit s'inscrire dans un partenariat et un dialogue fécond pour un développement d'immobilier d'entreprise qui se complète et ne se concurrence pas.

En outre, la ville de Chilly-Mazarin sera attentive au développement à Paris-Orly des énergies bas Carbone mais également à l'engagement d'ADP dans une démarche volontariste dans la recherche de solutions technologiques et scientifiques afin de réduire le bruit des avions, de diminuer leur consommation et leurs émissions en CO2.

Dans l'attente que ces défis soient relevés et afin d'améliorer le quotidien des Chiroquois, la ville souhaite l'extension de l'éligibilité aux aides à l'insonorisation à toutes les habitations de la ville.

De plus, la ville de Chilly-Mazarin souhaite réaffirmer sa demande de plafonnement du trafic aérien sur l'aéroport de Paris-Orly à 200 000 mouvements par an et de limiter les dérogations aux seules nécessités de sécurité.

Enfin, la ville de Chilly-Mazarin regrette le départ programmé (à l'horizon de l'été 2026) de l'activité de la compagnie Air France de la plateforme aéroportuaire de Paris-Orly (hors desserte de la Corse) et son redéploiement à l'aéroport Charles de Gaulle. Cette décision génère des inquiétudes légitimes au sein des personnels concernés, et dont certaines habitent à Chilly-Mazarin, et fait craindre aux collectivités survolées une dégradation des conditions d'exploitation de l'aéroport, notamment par le développement continu des implantations et des activités des compagnies à bas coût.